

Employeur

RISQUE CHIMIQUE

Ensemble, réduisons les risques professionnels



cist

ma santé au travail

Centre Interprofessionnel de Santé au Travail

Identifier les produits et les dangers

Il est nécessaire de créer et tenir à jour un inventaire :

- **des produits utilisés** dans l'entreprise (graisses, solvants, peintures...)
- **des produits stockés et des matières premières**
- **des sous-produits émis par les procédés et opérations** : poussière, brouillard, fumé...
- **des déchets**

Profitez du recensement pour :

- **jeter les produits** qui ne sont plus utilisés ou dégradés (et ainsi supprimer tout risque inutile)
- **relever les éléments utiles sur les étiquettes des produits** : état, récipient, fabricant, pictogrammes et mentions de dangers des produits.

À RETENIR

L'analyse des fiches de données de sécurité permet de :

- Identifier les substances présentes dans un produit afin de contribuer à l'évaluation du risque chimique
- Comprendre la toxicité des substances et notamment leurs effets sur la santé
- Conseiller sur les actions de prévention et de protection des travailleurs

Caractériser les risques...

L'inventaire est suivi d'une recherche et d'une analyse des informations sur les dangers des produits et procédés qui ont été repérés. Il est impératif d'exploiter les fiches de données de sécurité (FDS).

Les FDS sont des documents créés par le fabricant d'un produit.

Elles possèdent 16 rubriques qui apportent notamment des précisions sur :

- La composition/informations sur les composants (rubrique 2)
- L'identification des dangers (rubrique 3)
- Les Premiers secours (rubrique 4)
- Les mesures de lutte contre l'incendie (rubrique 5)
- Les mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (rubrique 6)
- La manipulation et le stockage (rubrique 7)
- Le Contrôle de l'exposition et protection individuelle (rubrique 8)

...et les conditions d'exposition

Les conditions d'exposition dépendent notamment de l'organisation du travail, des quantités utilisées, de la durée et de la fréquence d'exposition, des procédés, de l'efficacité des moyens de prévention existants.

Où se procurer les FDS ?

Auprès de vos fournisseurs sur
<https://www.quickfds.com>



Évaluer les risques chimiques

L'Évaluation du Risque Chimique (EvRC)
(Code du travail – art. R. 4412-5)

Les Agents Chimiques Dangereux (ACD)

Les Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR)
(Code du travail – art. R. 4412-3 et R. 4412-60)

NOUVEAUTÉS :
**pour établir la traçabilité des expositions
dans le code du travail**

Apparition du Décret n° 2024-307 du 4 avril 2024 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle contraignantes pour certains agents chimiques et complétant la traçabilité de l'exposition des travailleurs aux agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.
(<https://bit.ly/476iVAN>)

Le logiciel Seirich (Système d'évaluation et d'information sur les risques chimiques en milieu professionnel) a été développé par l'INRS.

Il permet aux entreprises de s'informer et d'évaluer leurs risques chimiques.

Quelles que soient les connaissances sur le risque chimique ou la taille de l'entreprise, vous pourrez l'utiliser.

Les résultats sont à joindre au DUERP.



Pour en savoir plus <https://www.seirich.fr/>

Élaborer votre plan d'action

À la fin de la phase d'évaluation des dangers et des expositions, **l'entreprise doit hiérarchiser les risques et mettre en place un plan d'actions de prévention.**

En matière de prévention des risques chimiques, plusieurs types d'actions sont possibles pour aboutir à la meilleure maîtrise possible des risques chimiques :

- **Des mesures techniques :**
suppression ou substitution de produits ou de procédés, protection collective (captage à la source des émissions), protection individuelle ;
- **Des mesures organisationnelles**
(procédures d'urgence, règles d'hygiène...) ;
- Des actions d'information et de formation des travailleurs.

En votre qualité d'employeur, il vous faut suivre vos actions et mettre à jour régulièrement votre plan d'action.



Pour aller plus loin

- Démarche Risque Chimique pros de l'assurance Maladie
- Note Documentaire INRS :
Méthodologie d'évaluation simplifiée du risque chimique
- Dossier Risques chimiques de l'INRS

Rôle du CIST



Le médecin du travail :

Assure une surveillance médicale adaptée aux salariés exposés aux produits chimiques.

La toxicologue :

Assure un accompagnement global et personnalisé tout au long de votre démarche d'évaluation du risque chimique.



Le CIST adhère à l'association Toxilist qui regroupe des professionnels en santé au travail dont l'objectif est d'assurer le suivi et la surveillance de la santé des travailleurs et de promouvoir des actions de prévention dans le domaine du risque chimique.



NUMÉRO UNIQUE

0590 418 260

www.cist-gpe.com

ZAC de Moudong Sud
Rue Claude Emmanuel Blandin
97122 Baie-Mahault